



Professionnels de Formation

Programme de Formation



TRANSPORT DE MARCHANDISES TITRE PROFESSIONNEL DE CONDUCTEUR(TRICE) DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR TOUS VEHICULES

PERSONNES CONCERNÉES

Toute personne désireuse d'exercer le métier de conducteur routier de marchandises, en transport public comme en transport privé sur véhicule articulé ou ensemble de véhicules.

PRÉREQUIS

Être apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français. Posséder le permis C en cours de validité.

Possibilité d'accès à la formation aux personnes possédant déjà le permis CE.

Être âgé de 18 ans.

Être titulaire du Titre Professionnel de Conducteur Routier de Marchandises sur Porteur et justifier de 2 semaines minimales d'application en entreprise, ou bien étant titulaire de la FMO Marchandises et avoir une expérience de 3 mois minimum.

DURÉE

Conformément à l'arrêté du 30 Avril 2021 relatif au

Titre professionnel de Conducteur du Transport

Routier de Marchandises sur Tous Véhicules

(formation et examen) :

- 350 heures pour les candidats titulaires du Permis C et d'une carte de qualification obtenue suite à une formation initiale minimale obligatoire (FIMO) et 3 mois d'expérience professionnelle de conducteur sur porteur.

- 350 heures pour les candidats titulaires du titre professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur porteur (CTRMP) sans expérience de 2 semaines minimum de conducteur sur porteur.

- 280 heures pour les candidats titulaires du titre professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur porteur (CTRMP) avec au moins 2 semaines d'expérience professionnelle de conducteur sur porteur.

- 245 heures pour les candidats titulaires du Permis CE et d'une carte de qualification obtenue suite à une formation initiale minimale obligatoire (FIMO) et au moins 3 mois d'expérience professionnelle de conducteur sur un véhicule de catégorie CE.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques et pratiques. En cours collectifs et/ou E-Learning.

En piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commande pour la conduite.

VALIDATION DES ACQUIS

Examen et validation par un jury professionnel, et par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

DISPOSITIF DE SUIVI

Livret de formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires et/ou tracking plate-forme de formation.

LIEU DE LA FORMATION

Au sein d'une agence CITY PRO où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation.

FORMATEURS :

Formateurs reconnus compétents ayant suivi une formation et une validation de ses compétences.

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

TARIF

Voir selon devis.

CONTEXTE

Le Référentiel Emploi Activités Compétences (REAC), le Référentiel de Certification (RC) et l'arrêté du 30 avril 2021, définissent les modalités de formation et de validation des titres professionnels de conducteur. Le titre professionnel permet de conduire des véhicules lourds dès l'âge de 18 ans avec les permis des catégories C et CE (au lieu de 21 ans).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✓ Préparer les épreuves et obtenir le Titre professionnel.
- ✓ Obtenir le permis CE pour les candidats qui ne l'ont pas à l'entrée en formation.
- ✓ Être capable de répondre à l'activité type du titre professionnel : Réaliser en sécurité un transport routier de marchandises avec tout type de véhicule d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

CONTENU DE LA FORMATION

COMPÉTENCE 1 :

- Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises.

COMPÉTENCE 2 :

- Atteler, dételer un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules.

COMPÉTENCE 3 :

- Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique tout type de véhicule d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer des marchandises.

COMPÉTENCE 4 :

- Identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier national et international de marchandises.

COMPÉTENCE 5 :

- Prendre en charge et livrer la marchandise.

COMPÉTENCE 6 :

- Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule.

COMPÉTENCE 7 :

- Prévenir les risques et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation.

COMPÉTENCE 8 :

- Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure.

COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI :

- Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi.
- Mettre en œuvre une démarche réflexive en matière de prévention des risques et de sécurité.
- Communiquer des informations opérationnelles relatives au transport de marchandises.

SESSION D'EXAMEN